







*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

## Arnaud Donckele, de Catenay à La Pinède de St-Tropez, parcours étoilé

Modeste, talentueux, réfléchi. Tel est Arnaud Donckele. Artiste aussi, derrière son piano de La Pinède à St-Tropez, où les partitions des recettes swingent, gourmandes, raffinées et imaginatives. Résultat, à 35 ans, le petit gars de Catenay (Calvados) décroche sa troisième étoile au Michelin. Son Graal à lui.

« C'est un pur bonheur, mais également la conviction d'un propriétaire qui a su insuffler à toute l'équipe le dépassement de soi. Car cette distinction, elle est collective. » Joint hier par téléphone à Paris, quelques heures après son sacre, il savoure son entrée dans le cercle privé des cuisiniers d'exception, sans s'enflammer :

« La cuisine, c'est un acte de partage. Une passion totale. » Un silence s'installe. Presque réparateur. Car, depuis qu'il a appris la nouvelle, le tourbillon de la reconnaissance l'aspire. Puis il murmure : « Ce troisième macaron, je ne l'attendais pas si vite. Je n'ai pas vu le temps passer. » En effet, que de chemin par-



Arnaud Donckele officie derrière les fourneaux de ce prestigieux établissement posé au pied de la Grande bleue. (Photos Hervé Lillini)



couru depuis ses 14 ans où, sans diplôme ni formation, il monte à la capitale faire le commis chez Ledoyen. Là, la roue tourne. Son chef l'aide à intégrer l'école hôtelière de Paris. C'est le déclic. Arnaud officie trois ans chez Guérard, trois ans chez Ducasse (au Plaza Athénée et au Louis XV), puis deux ans et demi chez Lasserre, avant de prendre les fourneaux de La Pinède en 2005.

Jean-Claude Delion, son propriétaire, également celui de La Réserve à Beaulieu, est presque plus ému que lui. « Entre Arnaud et moi, il n'y a pas une feuille de cigarette. Être le premier établissement du Var à obtenir pareille récompense, c'est bien. Ce qui est encore mieux, c'est qu'elle est associée à St-Tropez, où bien des gens critiquent son offre gastronomique. Que voulez-vous, Arnaud est un surdoué, une belle personne, et

moi, un obstiné. » Le chef étoilé va partir en vacances avec femme et enfants. Mais, le 19 avril, il sera derrière ses fourneaux auprès de ses onze cuisiniers et trois pâtisseries, tandis qu'en salle une quinzaine de personnes auront pour mission de présenter aux quarante-cinq clients présents chaque soir des mets simples mais d'exception. Paradoxe qu'il cuisine divinement.

GÉRARD CRESTEIL

**La reconnaissance ... Le Graal enfin pour Arnaud DONCKELE !  
Un Chef d'Exception chez Nicole et Jean-Claude DELION à la Pinède ...**

## Sébastien Sanjou, un « terroriste des produits » aux Arcs



Une belle aventure humaine et culinaire au Relais des moines. (Photos Christophe Charvignaud)

« Je suis un terroriste des produits ! Ma ligne de conduite, c'est une cuisine classique, avec une mise en forme contemporaine. » Bon sang du Sud-Ouest ne saurait mentir pour Sébastien Sanjou, dont la compagne Géraldine a appris hier matin son accession au firmament des primo-étoilés.

Depuis dix ans, le juste trentenaire a pris les rênes du Relais des moines, aux Arcs-sur-Argens, fort du soutien de parents restaurateurs, de Tarbes à Saint-Aygulf. Ce presque autodidacte, qui a rapidement œuvré dans de belles maisons, a su prendre les coups et se forger un mental... et une carte dont la trame a toujours été le plaisir du client.

« Depuis trois ans, les rumeurs commencent. Cette année, il n'y en a pas eu et l'étoile est venue. Pour l'obtenir, il ne s'agit pas de se braver en regardant ce que font les autres. Il faut rester soi-même. Avec une équipe forte qui m'a aidé à me construire. »

Sous les voûtes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui abritent une bergerie et une cantine de moines, Sébastien Sanjou cultive une religieuse humilité, comme le sens de l'amitié. Ce soir, c'est gamelle avec les copains pour fêter ça. La deuxième étoile ? Et pourquoi pas, mais sans se prendre la tête...

P. J.

**Deux belles réussites pour la Dracénie ...**

**Sébastien SANJOU aux Arcs  
et  
Benjamin COLLOMBAT à Draquiannan**

## Avec Côté Rue, Draguignan décroche sa première étoile !

Trente-cinq ans, un restaurant (Côté Rue, dans le centre historique) créé il y a moins de deux ans... et une première étoile ! Hier, assailli de coups de téléphone, Benjamin Collombat arborait un large sourire : « Le Michelin me savait, mais c'est allé très vite et c'est une belle reconnaissance. Je suis fier que ce soit à Draguignan, où il n'y a jamais eu de restaurant étoilé. C'est bon pour l'image de la ville. »

Jeune étoilé, Benjamin Collombat n'en est pas à ses balbutiements de cuisinier. Loin de là. Chef de partie « poissons » chez Da Silva aux Corges de Pennafort, second de cuisine dans un « deux étoiles » Michelin aux États-Unis, chef exécutif (développement culinaire) et second de cuisine au Grand Vétour de Cay Martin, espoir Michelin à Ancey en 2011 : le Dracénois



Pas question, pour Benjamin Collombat, de faire dans l'étiisme maintenant qu'il est étoilé.

n'a pas volé son étoile. Et nourrit, de fait, d'ambitieux projets. « On va d'abord assaillir la réputation de notre maison, mais je me suis bien avec une deuxième étoile d'ici cinq ans. Et j'aimerais bien, un jour, recruter un cuisinier. D'ici là, j'entends garder l'esprit bon rapport qualité-prix du restaurant et ne pas faire dans l'étiisme. Nous n'oublions pas notre clientèle de démarrage. »

THOMAS HUET





Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Cahiers du Tourisme

**Les Cahiers du Tourisme ...  
Interviews & Rencontres ...**

INTERVIEW & RENCONTRE

## "Il faut raisonner aujourd'hui en termes de destinations"

Sous le sigle Rn2D se cache le Réseau National des Destinations Départementales. Cet organisme anime et fédère 105 agences touristiques départementales à travers toute la France, et mène également des actions de lobbying auprès des acteurs publics pour défendre les intérêts du secteur. Interview de Jean-Pierre Serra, président de Rn2D.



Jean-Pierre Serra est président du Rn2D mais également de l'ADT Var Tourisme.

### Quel est le rôle de Rn2D ?

**Jean-Pierre Serra** : notre première mission est de représenter nos adhérents qui sont les Agences de Développement Touristique (ADT), les Agences de Réservation Touristique (ART), et les Agences de Développement et Réservation Touristique (ADRT). Il s'agit également de défendre leurs intérêts et mener des actions de lobbying auprès des instances publiques et privées. Nous participons ainsi à des groupes de travail gouvernementaux. Nous avons, par exemple, été force de proposition dans le cadre de la loi sur la réforme des collectivités territoriales afin que la compétence

tourisme reste partagée et nous sommes attentifs à l'avant-projet de loi relatif à la décentralisation. Par ailleurs, nous avons signé plusieurs conventions avec des partenaires publics et privés afin de pouvoir prendre part aux grandes décisions qui concernent le secteur du tourisme. Nous sommes ainsi partenaires de plusieurs organismes comme l'ADF, Atout France, l'UNAT, l'ANCV, l'Association Tourisme et Handicaps, Office de Tourisme de France.

### Quelles sont vos autres missions ?

Informers nos adhérents sur les nouvelles législations, leur apporter des connaissances sur les nouvelles attentes touristiques, ou encore leur donner des outils pour une gestion optimisée de leur activité. Pour cela, nous mettons en place des commissions et des rencontres. Cette année, nous allons, par exemple, proposer des journées d'information sur le classement des meublés de tourisme. De plus, nous avons créé un service extranet, c'est-à-dire une plateforme collaborative, qui permet à nos adhérents de mutualiser et partager leurs expériences et informations. Cet extranet comprend une base d'information de 2000 documents accessibles en ligne (textes de lois, statut, contrat...). Des groupes de discussion constitués par métier ou activité ont également été créés afin de faciliter les échanges entre adhérents. Enfin, nous avons pour dernière mission de professionnaliser les 2000 salariés du réseau. Nous proposons toute l'année des cycles de formations dans différents domaines : RH & management, marketing, internet...

### Sur quels dossiers travaillez-vous cette année ?

Nous avons plusieurs dossiers en cours tels que poursuivre et accompagner la mise en œuvre de la réforme du classement des hébergements, développer les filières "vélo et itinérances" avec le lancement de la marque "Accueil Vélo" mais aussi l'énotourisme, soutenir les structures dans la mise en place du Plan Qualité Tourisme, ou encore poursuivre notre réflexion prospective sur la distribution des hébergements secs en centrales de réservation. Mais surtout, nous allons nous atteler à travailler sur un enjeu qui nous tient à cœur.

### Quel est cet enjeu ?

Nous allons être vigilants sur le suivi de l'avant-projet de loi de la décentralisation (l'Acte III). Nous souhaitons que le secteur du tourisme soit reconnu et que les échelons territoriaux puissent s'inscrire dans une logique de coopération et disposer de la liberté



Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !

© - DR -  
Cahiers du Tourisme  
& Groupe Nice-Matin

d'organiser les meilleurs modèles de coopération dans chaque destination. En effet, nous militons pour une France des Destinations, derrière la marque ombrelle "Rendez-vous en France", c'est ce que nos clients connaissent. Car aujourd'hui, il ne faut plus raisonner en termes de départements ou de régions administratives mais plutôt en termes de destinations. D'où l'importance de créer des marques fortes autour de territoires identifiés, telles que Savoie Mont-Blanc, la Bourgogne ou la Provence, afin de mieux vendre ces destinations notamment à l'international. Mais pour cela, il faut développer une logique de coopération entre tous les acteurs (communes, départements, régions...) afin que chacun puisse apporter son expertise et ses connaissances, les nôtres étant structurées autour de trois pôles de compétence : développement/ingénierie, information/promotion et mise en marché/commercialisation.

### Comment voyez-vous l'avenir du secteur du tourisme ?

Nous avons tous les atouts en main. Nous manquons seulement de stratégies communes et de synergies entre les échelons territoriaux et l'Etat. Voilà pourquoi nous souhaitons créer un "Conseil Supérieur des territoires touristiques" dans lequel siègeraient les représentants des structures territoriales ainsi que ceux du Ministère du Tourisme. Cela permettrait d'élaborer ensemble un plan national stratégique destiné à valoriser et promouvoir nos destinations. L'Etat doit prendre conscience que ces destinations ont été et restent encore aujourd'hui un des leviers essentiels pour valoriser l'image de la France notamment à l'étranger.

### ZOOM

#### Rn2D en bref

Rn2D est issu de la fusion, en 2009, de deux fédérations : la FNCDT (Fédération Nationale des Comités Départementaux du Tourisme), et la FNLAJ (Fédération Nationale Loisirs Accueil France), qui animait un réseau de centrales de réservation départementales. Rn2D regroupe aujourd'hui trois types d'adhérents :

- les Agences de Développement Touristique (ou CDT) créées par les Conseils généraux et qui ont pour mission de contribuer au dynamisme et au développement du tourisme de leur territoire,
- les Agences de Réservation Touristique qui sont des centrales de réservation départementales multi-marques,
- et les Agences de Développement et Réservation Touristique, exerçant ses deux activités.

#### RN2D EN CHIFFRES

- 105 adhérents dont 68 centrales de réservation,
- 220 millions d'euros de budget cumulé,
- 96 millions d'euros de volume d'affaires cumulé,
- 1,4 million d'euros de volume d'affaires en moyenne répartis :  
65 % en hébergements secs,  
23 % en séjours groupes,  
12 % en séjours individuels packagés,
- 2000 salariés employés par le réseau des adhérents,
- 20,5 salariés en moyenne par agence de développement touristique, 6 salariés par agence de réservation.

INTERVIEW & RENCONTRE

## Le coup de gueule de Jean-Paul Ollivier

Face aux multiples critiques concernant les animations sur la commune, le premier adjoint au maire, Jean-Paul Ollivier, a décidé de monter au créneau.

« Il faut que cette commune rayonne. Pour cela, il faut des manifestations de prestige qui portent haut le renom de la ville, au-delà de la région. Le festival de la BD allait en ce sens et de nombreuses personnes souhaitent qu'on le garde. »

Revenant sur les précédents mandats, il faisait état d'une tout autre gestion. « Avant 2001, on ne dépensait pas, un sou était un sou, on était recro-

quevillé sur soi-même.

Depuis 2001, nous sommes parvenus à inverser la tendance.

Tout le monde connaît le festival de la BD. Mais aujourd'hui, on a peut-être voulu trop écouter l'opposition, avec cette étroitesse d'esprit qui est son apanage finalement. »

Parmi les nombreux exemples, l'adjoint citait l'exemple de Port-Ferréol, qui sera « un fiasco à cause du sectarisme de beaucoup. Ces gens sont contre la commune ! Les retombées économiques et touristiques induites par ces manifestations, nous allons être obligés de nous en passer. Cette démagogie, ça suffit ».

Comme à son habitude, M. OLLIVIER ne peut s'empêcher de faire preuve d'amnésie !

Il fait référence à un passé dont il a pourtant été l'un des acteurs, mais il fait tout pour le cacher ! Certes depuis 2001, il s'est érigé en « martyr » d'une époque « tyrannique », oubliant qu'il a été de 1989 à 1993 sous André CABASSE et de 1993 à 2001 par délégation de votre serviteur, l'adjoint à la culture qui s'était lui-même surnommé « le Jack LANG » roquebrunois !

Il est donc comptable, encore plus que certains, de ce passé dont il nous dit « Avant 2001, on ne dépensait pas un sou, on était recroquevillé sur soi-même » (faute de français ou lapsus révélateur ?)

Je lui rappellerai dans un prochain numéro, combien la vie culturelle et l'animation de notre commune étaient riches tout au long de l'année ...





*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR -

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU VAR</p> <p>Les Isambres - Le Village - La Bouverie <b>ROQUEBRUNE</b> SUR ARGENS</p> <p><b>MAIRIE</b></p> <p><b>HÔTEL DE VILLE</b> <i>Le Village</i></p> <p>Rue Grande André Cabasse B.P.4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens Tél : 04 94 19 59 59 Fax : 04 94 19 59 50 e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr www.roquebrune.com</p> <p><b>CABINET DU MAIRE</b></p> <p>Tél. : 04 94 19 59 59 Fax : 04 94 19 59 50</p> <p>Nos Réf : LJJ/LC/LB</p> <p>Objet : insertion droit de réponse</p> <p><b>MAIRIE D'HONNEUR</b> <i>Le Village</i> Tél : 04 94 19 59 59 Fax Etat-Civil : 04 94 45 31 97 Fax Urbanisme - Affaires Maritimes : 04 94 45 23 72 Fax Foncier - Domaine Public : 04 94 81 72 37</p> <p><b>MAIRIE ANNEXES</b> <i>La Bouverie</i> Tél : 04 94 19 50 28 Fax : 04 94 19 72 75</p> <p><i>Les Isambres</i> Tél : 04 94 35 07 14 Fax : 04 94 55 07 71</p> <p>e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr www.roquebrune.com</p> <p><small>En vertu de l'article 27 de la loi du 5 janvier 1978, vous êtes informés que vos courriers sont enregistrés sur support informatique. Le service gestionnaire de votre email est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service courriel.</small></p>	<p>Roquebrune-sur-Argens, le 19 février 2013</p> <p><b>Monsieur Jean Pierre SERRA</b> BP 17 83 520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS</p> <p>Cher Monsieur,</p> <p>Je fais suite à votre courrier du 10 février dernier, lequel a retenu toute mon attention.</p> <p>Quel que soit mon désir de vous être agréable, je suis au regret de vous informer que je ne peux donner une suite favorable à votre demande <u>en l'état</u>.</p> <p>En effet, le droit de réponse est <u>strictement réglementé</u> et doit rester conforme à la législation et la jurisprudence en vigueur.</p> <p>Ainsi, l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881, précise que <i>« l'insertion du droit de la réponse sera limitée à la longueur de l'article qui l'aura provoquée. Toutefois elle pourra atteindre cinquante lignes, alors même que cet article serait d'une longueur moindre (...) »</i></p> <p>Article notamment précisé par une jurisprudence abondante : <i>« le directeur de la publication est fondé à en refuser l'insertion lorsque la réponse dépasse la longueur limitativement fixée par la loi (Crim. 30 avril 1970) »</i>. De même, <i>« lorsqu'une personne est nommée ou désignée dans l'un des passages d'un article de journal consacré à plusieurs sujets, seule doit être prise en considération pour déterminer l'étendue de la réponse légalement permise, la partie de l'article relative au sujet à l'occasion duquel ladite personne nommée ou désignée (Crim. 3 février 1976).... »</i>.</p> <p>En l'espèce, le passage dans lequel il est question du prédécesseur de Luc JOUSSE, c'est-à-dire, vous-même, et pour lequel, en tant que tel, vous souhaitez exercer votre droit de réponse, ne comporte que <u>3 lignes</u>, le reste du paragraphe étant consacré à toute autre chose, sans aucun lien avec votre personne.</p> <p>Or, votre droit de réponse comporte <u>63 lignes</u>, qui plus est de longueur supérieure au texte pour lequel vous souhaitez apporter votre explication, ainsi que la photographie d'un courrier daté de 2010, qui représente à lui seul, les ¼ d'une page, soit plus d'une vingtaine de lignes en plus !</p> <p>Il est important de bien comprendre la lettre et l'esprit de la loi, afin d'éviter tout abus : le droit de réponse institué par l'article 13 tend</p> <p><small>Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.</small></p>
---	--

Ci-dessus, une copie de la 1<sup>ère</sup> page du courrier de la Directrice de la Publication de La Tribune du 19 février 2013, me signifiant le refus de publier mon droit de réponse ...



*Avec vous,  
Pour vous,  
Près de vous !*

© - DR -

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU VAR

Les Iscambres - Le Village - La Bouverie  
**ROQUEBRUNE**  
SUR ARGENS



### MAIRIE

**HÔTEL DE VILLE**  
*Le Village*

Rue Grande André Cabasse  
B.P.4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens  
Tél : 04 94 19 59 59  
Fax : 04 94 19 59 50  
e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr  
www.roquebrune.com

### MAIRIE D'HONNEUR

*Le Village*  
Tél : 04 94 19 59 59  
Fax Etat-Civil : 04 94 45 31 97  
Fax Urbanisme - Affaires Maritimes : 04 94 45 25 72  
Fax Foncier - Domaine Public : 04 94 81 72 37

### MAIRIE ANNEXES

*La Bouverie*  
Tél : 04 94 19 50 28  
Fax : 04 94 19 72 75  
*Les Iscambres*  
Tél : 04 94 55 07 16  
Fax : 04 94 55 07 71  
e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr  
www.roquebrune.com

En vertu de l'article 27 de la loi du 5 janvier 1978, vous êtes informés que vos courriers sont enregistrés sur support informatique. Le service gestionnaire de votre envoi est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service courrier.

à permettre à la personne concernée de défendre le droit au respect de sa personnalité et de faire connaître ses explications et « réserves » de sa mise en cause. Il ne doit en aucun cas dégénérer en tribune libre et ouverte (TGI Paris, 11 sept 1996 ; TGI Paris, 15 janvier 1997), d'autant que vous avez la possibilité de vous exprimer largement sur votre site internet ainsi que dans les colonnes de votre newsletter, ce dont vous ne vous privez pas...

Néanmoins, sachez que si ce droit de réponse en l'espèce ne peut être diffusé, vous pourrez néanmoins apporter vos explications, par le biais d'un nouveau droit de réponse, plus respectueux des dispositions, dans la prochaine Tribune.

J'en profite pour vous transmettre le souhait de la Ville, de vous demander une plus grande vigilance quant à nos demandes de droit de réponse. En effet, suite à votre newsletter 94, un droit de réponse vous a été envoyé par le Conseil de la Ville, le 17 décembre. En dépit de plusieurs newsletters que vous avez publiées depuis, ce droit de réponse n'a jamais été diffusé. Je vous rappelle que le refus d'insertion peut être un délit pénal et qu'une demande de droit de réponse ne peut en aucun cas être prise à la légère.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Laetitia COCHIN,**  
Directrice de la publication

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

**Ci-dessus, une copie de la 2<sup>ème</sup> page du courrier de la Directrice de la Publication de La Tribune du 19 février 2013, me signifiant le refus de publier mon droit de réponse ... Concernant le droit de réponse auquel il est fait référence et qui m'aurait été transmis par les conseils de la Commune, je n'en ai jamais, sauf erreur ou omission, eu connaissance, sinon j'aurais procédé comme à mon habitude et publié « in extenso » ces éléments !**